

L'orgue et les cloches, harmonie du temple. — Conformité de destination de ces deux instrumens. — Usage des cloches chez les Israélites et dans l'antiquité païenne. — Epoque de leur adoption dans l'Eglise chrétienne. — Cloches dans les églises d'Orient.

Nous sommes assez avancés dans l'histoire de l'orgue pour pouvoir nous arrêter quelques instans et pour porter notre attention sur un autre objet, sur une autre harmonie du temple, *interprète* de cette même pensée qui anime l'orgue, et, comme l'orgue, *attestant la conformité des usages de la foi* (1). Ce n'est pas // 427 // que nous mettions les *cloches* au nombre des instrumens de musique proprement dits. S'il en était ainsi, il est probable que nous ne nous en occuperions pas, car, nous ne saurions trop le répéter, nous voyons beaucoup moins la musique dans la musique proprement dite que dans ses rapports avec le cœur humain, la religion et l'esprit des institutions. Mais si les cloches ne sont pas, comme l'orgue, un instrument musical, elles peuvent lui être assimilées en ce qu'elles sont, ainsi que lui, le symbole de l'harmonie universelle. L'orgue et les cloches confondent en quelque sorte leur destination et présentent, dans leurs fonctions et jusque dans leur histoire, des analogies frappantes que nous ne devons pas passer sous silence. La cloche, voix du dehors, avertit, appelle et réunit les chrétiens dans le saint lieu: l'orgue, voix intérieure, chante les hymnes sacrés et réunit les chrétiens dans une même extase. Ces deux voix, loin de se mêler et de produire entre elles la moindre dissonance, résonnent alternativement sans jamais troubler la tranquille et majestueuse harmonie de la cathédrale. L'une emplissant toutes les parties de l'édifice, n'oserait franchir les limites de son enceinte; l'autre s'épandant dans les airs, plane sur le cités et va, prolongeant au loin ses vibrations, pénétrer dans les habitations les plus reculées, tandis qu'elle s'interdit de pénétrer dans l'église. Cassiodore a comparé l'orgue à une vaste tour composée de tuyaux. Partout où l'orgue est situé au dessus du grand portail, et le clocher au dessus de l'orgue, on pourrait dire que le clocher est une tour sonore ayant à sa base l'orgue du dedans, et l'orgue du dehors à son sommet. En sorte que le clocher et l'orgue résument sous une figure emblématique, toute la pensée du Christianisme: attirer, enseigner, guider au ciel.

Que la cloche soupire en notes plaintives et lentes pour annoncer une agonie, qu'elle éclate en glas funèbres pour annoncer une mort, qu'elle s'élançe en volées pour saluer un jour de fête, ou bien qu'elle donne le signal de l'incendie ou de la révolte, elle n'en proclame pas moins l'idée catholique de son origine et de sa création. La religion, qui a trouvé un instrument pour parler au peuple à toutes les heures de la nuit et du jour, pour le convoquer à l'office, pour réveiller dans tous ensemble et dans chacun en particulier, un même sentiment, une même émotion, la religion a forcé le peuple à recourir à ses propres organes dans les nécessités publiques, et alors même que les hommes s'agitent dans de coupables desseins. La prière et l'émeute s'expriment par la même voix. C'est cette voix que le peuple écoute quand la religion lui parle; c'est cette voix qu'il écoute encore quand il se parle lui-même. Ainsi, quoi qu'on

(1) Voir la note 1 de la 8^e leçon, p. 192.

fasse, le temple est toujours le centre de la cité; il la domine toujours; il est toujours l'organe de toute manifestation publique; il est l'intermédiaire entre toutes les intelligences, toutes les volontés; et, la cloche est, comme nous l'avons dit de l'orgue, la voix de la multitude: *vox populi*.

Un aperçu de l'histoire fort peu connue des cloches, fera ressortir les analogies que cette histoire présente avec celle de l'orgue.

Pendant long-temps on a attribué l'invention des cloches aux Italiens. On prétendait qu'elles tiraient leur origine de la petite ville de Nole, dans la Campanie, et que c'était à cause de cela qu'on les avait appelées en latin *Nolæ* et *Campanæ*. On donnait le nom de *nolæ* aux cloches les plus petites, et celui de *campanæ* aux grandes. Walafride-le-Louche, dans son traité intitulé: *de rebus ecclesiasticis* (cap. 5), Anselme, évêque d'Havelbourg, Honoré d'Autun, Guillaume Durand, Binsfeld, Jean Funger, le président de Selve, Pierre Messie, le président Duranti, le cardinal du Perron, Grimaud, Souchet et une foule d'autres auteurs s'expriment à cet égard dans le même sens et quelquefois dans les mêmes termes.

Néanmoins, malgré d'aussi nombreux témoignages, on peut affirmer qu'il existait des cloches long-temps avant qu'il y eût une province de Campanie et une ville de Nole. Quinze cents ans avant J.-C., le grand-prêtre Aaron portait au bas de sa robe de couleur d'hyacinthe, des grenades entremêlées de sonnettes d'or qui sonnaient quand il entra dans le sanctuaire et quand il en sortait. C'est // 428 // ce que l'on peut voir dans les livres de l'Exode et de l'Ecclésiastique (1). Ces sonnettes étaient au nombre de cinquante, suivant saint Prosper; au nombre de soixante-douze, suivant Saint-Jérôme; mais saint Clément d'Alexandrie dit que le nombre égalait celui des jours de l'année, c'est-à-dire qu'il était de trois cent soixante-six. Or, ces sonnettes étaient une figure symbolique; elles faisaient partie du vêtement du grand-prêtre, afin, dit saint Cyrille d'Alexandrie, de marquer la prédication de l'évangile qui devait retentir par toute la terre (2); afin, dit saint Jérôme, que le grand-prêtre entrant dans le Saint des Saints comprit qu'il devait être tout voix, que toute sa vie il devait parler, sans quoi il mourrait aussitôt (3); afin, dit encore le même saint, que tous ses pas, tous ses mouvemens, toutes les facultés de son âme et les parties de son corps portassent les hommes à penser à Dieu et qu'il

(1) Ad pedes tunicae per circuitum, quasi mala punica facies ex hyacintho et purpura, et cocco bincto, mixtis in medio tintinnabulis, ita ut tintinnabulum sit aureum et malum punicum... et vestietur ea Aaron in officio ministerii, ut audiatur sonitus quando ingreditur... sanctuarium in conspectu Domini, et non moriatur (*Exod.*, c. 28, v. 33, 34, 35). — Cinxit Aaron tintinnabulis aureis plurimis in gyro, dare sonitum in incessu suo, auditum facere sonitum in Templo in memoriam filii gentis suae (*Ecclesiast.*, cap. 45, v. 10 et 11). — Josèphe dit, dans ses Antiquités Judaïques: Imo vestis ornabatur limbo, à quo tintinnabula aurea dependebant (lib. III, cap. 8).

(2) *De adorat. in spir. et veritat.*, lib. II, p. 387.

(3) Idcirco tintinnabula vesti apposita sunt, ut cum ingreditur Pontifex in Sancta Sanctorum, totus vocalis incedat, statim moriturus si hoc non fecerit (S. Hieron, *Epist. ad Fabiol.*, de vestim. sacerdot.).

donnât des preuves de sa science, de son érudition et de la vérité dont son esprit était rempli (4); afin, dit S. Grégoire le Grand, de faire voir qu'un prêtre est obligé de se faire entendre par la voix de la prédication, de peur que son silence n'offense le souverain juge qui le regarde (5).

Jusqu'ici il n'a été question que de sonnettes ou de petites cloches. Il faut prouver qu'il y avait de grandes cloches avant qu'on leur donnât le nom de *Nolæ* et de *Campanæ*.

Plaute [Plautus] fait mention d'une cloche dans un de ses distiques:

Nunquàm ædepol temerè tinnit tintinnabulum,
Nisi quis illud tractat aut movet, mutum est, tacet.

Strabon [Strabo] raconte, au sujet des cloches, une histoire que les lecteurs de *l'Université* nous pardonneront de leur rappeler. «Un joueur de harpe, dit cet écrivain, ayant vanté publiquement son talent aux habitans de l'île d'Iasso, dans la Carie, ceux-ci lui fixèrent un jour pour se faire entendre; mais il arrive que, pendant le temps qu'ils l'écoutaient, la cloche qui les avertissait de se rendre au marché du poisson vint à sonner; aussitôt ils le quittèrent tous, à l'exception d'un seul qui était extrêmement sourd. Dans cette circonstance, le joueur de harpe se crut obligé de remercier très humblement cet homme de l'honneur qu'il lui faisait et de louer son goût pour la musique. Mais celui-ci venant à lui demander si la cloche avait sonné, le joueur de harpe lui répondit qu'oui, sur quoi le sourd le quitta aussitôt et s'en alla au marché du poisson (1).»

Pline [Plinius] rapporte qu'il y avait des cloches attachées au haut du tombeau du roi Porsenna; on les entendait de fort loin quand elles étaient agitées par les vents (2). Une épigramme de Martial [Martialis] prouve que du temps de ce poète, il y avait à Rome des cloches qui marquaient l'heure de l'ouverture des bains (3). Les prêtres de la déesse syrienne avaient des cloches, au dire de Lucien (4). Porphyre [Porphyrius] // 429 // raconte que certains philosophes des Indes s'assemblaient au son d'une cloche soit pour les heures de la prière, soit pour les heures des

(4) Tanta debet esse scientia et eruditio Pontificis Dei, ut et gressus ejus, et motus, et universa vocalia sint, veritatem mente concipiat, et toto eam habitu resonet et ornatu; ut, quidquid agit, quidquid loquitur, sit doctrina populorum. Absque tintinnabulis enim et diversis coloribus et gemmis, floribusque virtutum, nec sancta ingredi potest, nec nomen antistitis possidere (*ibid.*).

(5) Ut voces predicationis habeat, ne superni spectatoris judicium ex silentio offendat (*in Pastoral. secund part., cap. 4.*)

(1) *Strab. Geog.*, liv. XIV. — Plutarque [Plutarchus] (*Sympos.*, liv. IV, *quæst.* 5) parle aussi de cette cloche du marché au poisson.

(2) In summo orbis æneus et petasus unus, ex quo pendent excepta catenis tintinnabula, quæ vento agitata longè sonitus referunt, ut Dodonæ olim factum (*Plin., Hist. natur.*, lib. XXXVI, cap. 13).

(3) Redde pilam, sonat æs thermarum..... etc. (*Epig.*, lib. XIV, 163).

(4) In dialog. *de sacerdot. Deæ syriæ.*

repas (1); et Suétone [Suetonius] assure qu'Auguste [Augustus] fit mettre des sonnettes autour de la couverture du temple de Jupiter Capitolin (2).

Or, comme ces derniers auteurs dont on vient d'invoquer le témoignage vivaient avant la fin du quatrième siècle, époque à laquelle un poète latin, Rufus Festus Avienus, désigna un des premiers les cloches sous le nom de *nolæ*; comme aussi le mot *campanæ* n'a guère été introduit que vers le huitième siècle, il s'en suit que l'usage des cloches a de beaucoup précédé ces deux mots. Il est probable que les noms de *campanæ* et de *nolæ* sont venus, non de l'opinion que les cloches tirent leur origine de la Campanie, opinion dont nous avons démontré la fausseté, mais de la qualité de l'airain de ce pays, que Pline [Plinius] et Isidore de Séville [Isidoro de Sevilla] regardent comme supérieur aux autres. C'est là le sentiment de François Bernardin de Ferrare qui ajoute que les cloches ont bien pu être appelées *campanæ* à cause de *Campus*, nom d'un habile fondeur de cette contrée.

Selon toutes les apparences, les écrivains qui font venir les cloches de la Campanie et de la ville de Nole ont été induits en erreur sur ce point par une mauvaise interprétation d'un passage d'Isidore de Séville [Isidoro de Sevilla] donnée par Walafride-le-Louch. Celui-ci aurait appliqué aux cloches le mot *campanæ* qui, dans le texte d'Isidore [Isidoro], désignait une machine propre à peser des fardeaux.

Une autre erreur est celle qui attribue l'invention des cloches à saint Paulin, évêque de Nole. Cette erreur est déjà réfutée par ce qui précède. Le plus sage parti est donc de dire avec Polydore Vergile [Polidoro Vergili] qu'on ne sait point au juste quel est l'inventeur des cloches. «Quod licet recens inventum non sit, Mosis enim temporibus, ejus usus erat..... auctor latet (3).»

Mais bien que les Juifs et les païens eussent des cloches avant la venue du Messie, nous ne voyons pas que les Chrétiens s'en soient servis pendant les trois premiers siècles de l'Église. Ils s'assemblaient alors pour prier et chanter en commun, pour lire les livres de l'Écriture sainte, pour offrir à Dieu de saint sacrifice, pour participer aux mystères sacrés, pour subvenir aux nécessités les uns des autres; mais ce n'était point au son des cloches. Leur son les aurait infailliblement décelés et exposés à la fureur des persécutions. Il fallait donc qu'ils eussent un autre signal pour indiquer l'heure et le lieu de leurs assemblées. Se réunissaient-ils au bruit de certains instrumens de bois de la forme de nos *cresselles*, comme l'a pensé Amalaire? Ou bien se servaient-ils de certaines tables de bois ou de trompettes de corne, comme le dit Walafride? Ces deux opinions ne sont guère admissibles, et parce qu'elles ne paraissent pas appuyées sur des preuves satisfaisantes, et parce qu'un pareil bruit eût également trahi le mystère de leurs réunions. On ne saurait admettre plus raisonnablement que l'on avait recours, suivant quelques uns, au ministère d'un courrier,

(1) *De abstin. animal.*, lib. IV.

(2) Suet. *in Octav. August.*

(3) Polyd. Verg. *De rerum inventor.* (lib. III, cap. 18).

appelé *cursor*, qui allait de porte en porte avertir les Chrétiens de se rendre à l'office. C'est encore une fausse interprétation d'une épître de saint Ignace qui a accrédité cette erreur. Mais il est très vraisemblable que des diacres et des diaconesses allaient avertir secrètement un certain nombre de Chrétiens qui transmettaient l'avertissement à d'autres; ainsi, de cette manière, leurs assemblées pouvaient avoir lieu avec une certaine régularité. C'est là le sentiment de Vossius (1); mais pour en revenir aux cloches, il est constant qu'elles ne furent pas en usage dans les trois premiers siècles.

A partir de l'époque de Constantin, nouvelles incertitudes. Des auteurs, tels que Baronius, François Bernadin de Ferrare, et les auteurs du Rituel de Beauvais de 1637, disent bien, mais sans préciser [préciser] l'année, que lorsque ce prince eut rendu la paix à l'Église, l'on éleva publiquement de grandes cloches pour convoquer le peuple dans les temples. Mais nul témoignage contemporain n'en fait foi. Eusèbe qui a écrit quatre livres sur la vie de Constantin, ainsi que son panégyrique, et qui a fait une longue énumération des églises que cet empereur fit bâtir et des présents dont il les enrichit, Eusèbe garde le plus profond silence sur les cloches. Il est hors de doute qu'alors on se servait d'un instrument convenu pour assembler le peuple à l'Église, mais rien n'établit que ce fussent des instrumens d'airain ou de bois. L'opinion qui fait remonter à saint Paulin, évêque de Nole, l'introduction de l'usage des cloches, bien que partagée par plusieurs écrivains, ne repose pas sur des fondemens plus solides. Il en est de même de celle qui attribue cet usage au pape Sabinien [Sabinianus], successeur immédiat de saint Grégoire-le-Grand [Gregorius Magnus]. Toutefois, pendant que les savans se disputent ici l'honneur de désigner celui auquel on doit cet ornement de nos temples, voilà saint Grégoire de Tours qui vient prouver qu'avant Sabinien [Sabinianus], les heures des offices étaient marquées par le son de cloches (1). L'usage des cloches aura donc commencé entre saint Paulin et le pape Sabinien [Sabinianus], et l'auteur de cette institution sera resté inconnu. Or, saint Grégoire de Tours vivait avant Sabinien [Sabinianus], car celui-ci ne fut élu pape que le 1^{er} septembre 604, et Grégoire de Tours mourut en 596.

Ce n'est pas tout: les règles de saint Césaire, archevêque d'Arles, de saint Benoît, de saint Aurélien, tous trois plus anciens que Grégoire de Tours, font mention des cloches employées pour les offices spirituels. Elles sont désignées par le mot *signa*, lequel signifiait une cloche suivant le

(1) Admodum est verisimile conventus hosce indici solere, non quidem ligni pulsatione, quod Amalarius putabat, sed per ministras vel ministros quibus id annuntiaretur (Comment. in Epist. Plinii de Christ.).

(1) S. Grégoire de Tours dit, en parlant de saint Grégoire, évêque de Langres: «Commoto signo sanctus Dei, sicut reliqui, novus ad officium dominicum consurgebat (De vitis PP., c. 7).» — Il dit encore en parlant de saint Nicet, archvêque de Lyon; «Quod presbyter audiens jussit signum ad vigiliis commoveri (*ibid.*, cap. 8).» — Et dans son Histoire de France: «Dum per plateam præterirent, signum ad Matutinas motum est (lib. III, cap. 13).»

cardinal Bona et la plupart des commentateurs et des interprètes de la règle de saint Benoît.

Il y avait donc des cloches avant le pontificat de Sabinien [Sabinianus]. Mais ce n'a été que dans l'occident. Il est hors de doute que, chez les orientaux, l'usage n'en a pas été connu avant le septième siècle. Le livre des miracles de saint Anastase [Anastasia], martyr de Perse, mort, selon Baronius, en 627, en fait foi. Le second concile de Nicée, tenu en 787, rapporte que, tandis que le corps de ce saint martyr approchait de Césarée, tous les habitans de cette ville allèrent processionnellement au devant, avec des croix, après s'être rassemblés dans l'église de Notre-Dame-la-Neuve, *au battement des bois sacrés* (1). S'il y avait eu des cloches à Césarée, on se serait assemblé au son de ces instrumens. Anastase [Anastasia]-le-Bibliothécaire confirme cette observation quand il dit, dans la traduction latine du second concile de Nicée: *orientales ligna pro campanis percutiunt*. Remarquons ici que l'on se servait d'une expression caractéristique pour désigner cet instrument de bois: on l'appelait *Symbolum*. *Cùm advenerit tempus vesperi, plusato SYMBOLO, congregamur in ecclesiam..... Circà horam sextam, plusato SYMBOLO, congregamur in Nartheum* (2).

Mais, en 865, les orientaux commencèrent à avoir des cloches. Les historiens de Venise nous apprennent que ce fut Ursus Patriciacus, doge de cette république, qui envoya les premières à l'empereur Michel [Mikhael] (3). Quoique ces cloches fussent destinées à l'église de Sainte-Sophie de Constantinople, il y a apparence qu'on en fit ensuite pour plusieurs autres églises de l'orient. Michel [Mikhael] Psellus [Psellos], précepteur de l'empereur Michel Ducas [Doukas], fait le plus bel éloge de l'harmonie de ces instrumens: «Vous ne serez pas seulement charmé par les yeux, dit-il, et par le spectacle de toutes les choses visibles; le carillon sacré viendra, pendant la nuit, vous plonger dans des extases divines (4).»

// 431 // On ne voyait point de clocher à Jérusalem avant que Godefroy de Bouillon se fût rendu maître de cette ville en l'an 1099, et y eût rétabli le culte du vrai Dieu. Mais les cloches qu'il y apporta furent, ainsi que le rapporte Platina, détruites 88 ans après, lorsque Saladin reprit Jérusalem aux chrétiens. Plusieurs auteurs prétendent qu'il n'y avait guère que les Maronites et les Caloyères du Mont Athos qui avaient des cloches dans le Levant, et que les prélats d'orient, à l'exception de ceux qui étaient latins, ne s'en servirent point, de même qu'ils ne faisaient pas usage d'anneaux, de mitres et de crosses. A la place de cloches, ils employaient des tables de bois, du moins à partir du septième siècle, tandis que les occidentaux ne s'en servaient jamais, si ce n'est pendant les trois derniers jours de la semaine sainte. Encore, parmi les églises des Maronites, ne

(1) *Conc. Nic.*, Art. 4.

(2) Apud Leon. Allatium, *de recentior. Græc. Templ. observ.* 1, p. 106.

(3) Ex Baronio, ad. Ann. 865, n. 101. — Goar *not. ad Euchol Græc.*, p. 560.

(4) «Sed non omni ex parte oculis delectaberis, // 431 // nec in omnibus visibilibus gaudebis: excitabit enim te media nocte sacrum tintinnabulum, et sacris incumbes pavementis.» Orat. nondum edita ad *Constant. Monomach.*

faut-il compter que le monastère de Cannubin, résidence ordinaire du patriarche des Maronites. Nous avons, sur ce point, le témoignage du père Dandini: «Je fus conduit au monastère de Cannubin, dit ce religieux, où je fus reçus avec de grands témoignages de joie et au son de trois cloches considérables, *qui sont là par un privilège tout particulier* (1).

Depuis la prise de Constantinople par Mahomet [Muhammad] II, c'est-à-dire depuis 1542, il n'y a presque point eu de cloches dans toute l'étendue de l'empire ottoman. Selon Jean Boëme, les Turcs n'en avaient point et ne permettaient pas même aux chrétiens d'en avoir (2). Des auteurs assurent, d'après les chroniques et les histoires de cette nation, que ces infidèles, après la prise de Constantinople, se saisirent de toutes les cloches pour en faire des canons (3). C'était comme le remarque l'écrivain que je viens de citer, *un effet de la politique des Turcs*, d'avoir ôté les cloches aux chrétiens de leur obéissance par la raison que le son en était propre à exciter des séditions dans le peuple (1). «Le grand seigneur et tous les princes d'Orient, dit un écrivain ecclésiastique, ont donné bon ordre que cette invention de cloches ne fût reçue en leur pays. Aussi ne vit-on point les troubles et séditions si ordinaires comme en tout l'empire d'Occident. Car non seulement le son des cloches est propre à merveilles pour mettre en armes un peuple mutin, à la mode qu'on les sonne, ains aussi pour effrayer les esprits doux et paisibles, et mettre les fols en furie, comme fit celui qui sonna le tocsin à Bourdeaux pour inciter davantage le peuple; aussi fut-il pendu au battant de la cloche (2).

Il est arrivé plusieurs fois que l'autorité s'est vue forcée de faire enlever les cloches pour éviter des séditions. Charles-Quint entre autres fit casser à Gand une cloche surnommée *Rolland*, parce qu'elle servit à convoquer des assemblées et à émouvoir les peuples; il voulut cependant qu'on en laissât un lambeau qui produisait un son rauque et désagréable, afin de rappeler aux habitans la punition de leur révolte.

Il paraît, au reste, que la raison de politique n'entraîne pas seule dans la défense que faisaient les Turcs de se servir de cloches sur les terres de leur domination; il y avait encore une autre raison tirée de leur philosophie et de leur théologie. Ils prétendaient que le son des cloches faisait peur aux esprits qui errent dans l'air et les privent du repos dont ils jouissent. Il serait superflu d'insister davantage sur ce point.

Nous avons dit que dans les églises d'orient où l'usage des cloches était interdit on employait des instrumens de bois que les prêtres

(1) Voyage au mont Liban, chap. 15.

(2) *De omnium gent. moribus*, lib. II, cap. 11.

(3) *Campanæ omnes bombardarum usui (teste tagio) fuerunt destinatae* (Ange [Angelo] Rocca, *Comment. de campanis*, c. 1).

(1) *Campanarum usum à Turcis vetitum esse Græcis constat, eò quod campanarum sonus nimiam securitatem et auctoritatem præ se ferat, et valdè ad conjuratorum aut seditiosorum animos, quamvis longè latèque dispersos, contra Turcam de improvviso congregandos existat idoneus* (*ibid.*, p. 3).

(2) Bouchel, *Somme bénéficiste*, v. *Cloches*.

frappaient pour assembler les fidèles. Nous nous serions abstenus de faire ici la description de ces machines, si elles ne nous avaient semblé // 432 // présenter certains rapports de ressemblance avec l'instrument rustique appelé *Jerova i Salomo*, connu de temps immémorial chez les Russes, les Cosaques, les Tartares, les Polonais, les Lithuaniens et surtout dans les monts Karpathes et les solitudes de l'Ural (1), instrument qui tient dans ces contrées le même rang que la cornemuse dans d'autres pays, et qui avait fourni à plusieurs artistes septentrionaux, et notamment à l'infortuné Joseph Gusikow, ce virtuose doué d'une organisation extraordinaire, l'idée de l'instrument nommé *Holz und stroh* (bois et paille). L'instrument destiné à remplacer les cloches dans les églises du levant était composé de deux planches longues de dix pieds, épaisses de deux doigts et larges de quatre, bien unies avec le rabot sans fente ni brisure. Un prêtre ou tout autre ministre les tenait de la main gauche par le milieu, et tenant un marteau de bois dans la main droite, il les battait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt de près, tantôt de loin, avec une si grande adresse et une telle variété qu'il imitait un concert de musique (2).

Les Grecs avaient un autre instrument de bois plus considérable que celui dont nous venons de parler. Il était attaché avec des chaînes de fer au haut des tours et des clochers. Cet appareil avait la même destination que les cloches; c'est ce que prouve l'inscription que l'on lisait sur celui du monastère de Saint-Denis au mont Athos. On y lisait par demande et par réponse:

— «Undè es, ô lignum?

— «Scito me in medio sylvæ: postea scindor et delabra absumor. Nunc pendeo in domo Domini: manus tractant me piorum diaconorum, et malleo me percutientibus voces emitto ut omnes in templo Domini conveniant, ut remissionem inveniant peccatorum (1).»

Nous terminerons dans la prochaine leçon ce que nous avons à dire au sujet des rapports de l'orgue et des cloches.

(1) Voir la *Gazette Musicale de Paris*, 3^e année, p. 460 et suiv.

(2) Id est, lignum binarum decem pedarum longitudine, duorum digitorum crassitudine, latitudine quatuor, quam optimè dedolatum, non fissum aut rimosum, quod manu sinistrâ medium tenens sacerdos vel alius, dextrâ malleo in eodem ligno, cursim hinc indè, transcurrrens modò in unam partem, modò in alteram, propè, vel eminùs ab ipsâ sinistrâ ità lignum diverberat, ut ictum, nunc plenum, nunc gravem, nunc acutum, nunc crebrum, nunc extensum edens, perfecta musices scientia auribus suavissimè moduletur. *Allatius*, pp. 102 et 103.

(1) *Ibid.*, p. 104. «O bois, d'où sors-tu?— Apprends que je crois au milieu des forêts: ensuite je suis ordinairement consumé après avoir été mis en pièces et renversé. Mais ici je suis suspendu à la maison du Seigneur; mis en mouvement par les mains des diacres pieux et frappé par le maillet, je produis des sons afin de convoquer tout le monde dans le temple de Dieu, et que tous reçoivent le pardon de leurs péchés.»

Journal Title: L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
Journal Subtitle: None
Day of Week:
Calendar Date: DÉCEMBRE 1837
Printed Date Correct: Yes
Volume Number: 4
Year:
Pagination: 426 à 432
Issue: 24
Title of Article: LETTRES ET ARTS.
Subtitle of Article: COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE. NEUVIÈME LEÇON (1).
Signature: JOSEPH D'ORTIGUE.
Pseudonym: None
Author: Joseph d'Ortigue
Layout: Internal main text
Cross-reference: 'Cours sur la musique religieuse et profane', *L'Université catholique*, juin 1836, pp. 535–540; juillet 1836, pp. 31–36; août 1836, pp. 103–111; septembre 1836, pp. 183–192; novembre 1836, pp. 335–340; janvier 1837, pp. 43–47; février 1837, pp. 112–117; avril 1837, pp. 276–283; juillet 1837, pp. 37–44; août 1837, pp. 116–122; septembre 1837, pp. 184–192; mai 1838, pp. 361–371; août 1841, pp. 93–102; octobre 1841, pp. 263–272; novembre 1841, pp. 340–348; janvier 1842, pp. 17–26.

(1) Voir la 8^e leçon dans le n° 21, page 184.